

ONLINE DONATIONS VIA INTERAC

- The donor is to consult their financial institution on the procedure for Interac transfers
- Donations are taken directly and immediately from the donor's bank account
- An email is sent to the church requesting it to accept the donation
- When the donation is accepted a confirmation email is sent to the donor
- Donations may be made on a onetime basis or may be scheduled weekly or monthly
- There is usually no transaction fee charged to the donor's account nor to the church
- The donor is to use the email provided by the church treasurer for Interac donations
- The donor is to create a security question
- The donor is to send the security answer to the church treasurer via a separate email
- Specify the church fund(s) that the donation is to go to: (ex.)
 - General Ministries Fund of the local church
 - Global Advance Fund (GAF)
 - Quebec Missions
 - Other specific local church funds
- If the banking institution does not allow the donor to specify the designation, then the donor must send an email to the church treasurer specifying the designation instructions
- If the donation is not designated to a specific fund, then the donation will be assigned to the General Ministries Fund of the church

CONTRIBUTIONS A L'ÉGLISE LOCALE VIA INTERAC

- Le donateur doit contacter son institution financière pour connaître les procédures à suivre
- Le don est débité directement du compte du donateur
- Un courriel est envoyé à l'Église demandant qu'elle autorise la transaction
- Quand la transaction est complétée, un courriel est envoyé au donateur
- Les dons peuvent se faire d'une manière ponctuelle ou être cédulés par semaine ou par mois
- D'habitude il n'y a pas de frais de service chargé au donateur ni à l'Église
- On doit utiliser le courriel fourni par le trésorier de l'Église pour l'envoi des dons par Interac
- Le donateur doit créer une question de sécurité
- Le donateur doit envoyer la réponse à cette question par courriel au trésorier
- Il faut spécifier le(s) fonds de l'Église pour lesquelles le don est désigné (ex.)
 - Fonds général de l'Église
 - Fonds de développement mondial de l'ACM
 - Mission Québec
 - Autre fonds de l'Église locale
- Si l'institution financière ne donne pas l'opportunité de spécifier le fonds, alors le donateur doit envoyer un courriel au trésorier de l'Église pour spécifier comment son don doit être utilisé
- S'il n'y a pas de désignation, le don sera assigné par défaut au fonds général de l'Église locale